

PROJET DE LOI DE FINANCES 2012

LES GRANDES LIGNES DU RAPPORT SUR LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

L'élaboration du rapport sur les comptes spéciaux du Trésor a pour objectif principal de renforcer la transparence dans la gestion des finances publiques. Ledit rapport accompagnant le projet de loi de finances pour l'année 2012, porte notamment sur :

- L'évolution du nombre des comptes spéciaux du Trésor qui est passé de 132 en 2002 à 77 en 2011. Cette diminution très marquée, résulte principalement des efforts déployés en matière de rationalisation de la gestion des CST ;
- L'analyse de la structure des ressources et des charges réalisées par les comptes d'affectation spéciale montre que le montant global des ressources réalisées par les CAS s'élève en 2010, à 102.752 MDH contre 97.998 MDH en 2009 et 80.711 MDH en 2008, soit une hausse de 12,83% en moyenne par an sur la période 2008-2010. Le montant total des dépenses réalisées en 2010 par les CAS s'élève à 44.294 MDH, en progression de 6,18 % par rapport à 2009. Ledit montant représente 69,44 % du montant total des dépenses enregistrées au niveau de l'ensemble des comptes spéciaux du trésor et 35,57 % du total des ressources mobilisées.
- Les principales réalisations des CAS mettent en exergue l'importance des efforts déployés par l'Etat en vue de contribuer au développement territorial, de promouvoir l'investissement public et d'assurer le développement socio-économique du pays. L'enveloppe des dépenses réalisées dans le cadre des CAS en 2010, s'élève à 44.294 MDH contre 41.716 MDH et 33.874 MDH respectivement en 2009 et 2008, soit un accroissement annuel moyen de 14,35%. La ventilation dudit montant, par domaine d'activité, se présente au titre de 2010, comme suit :
 - - Le domaine de développement local (20.809 MDH), soit 47% ;
 - Le domaine de développement humain et social (7.535 MDH), soit 17% ;
 - Le domaine des infrastructures (5.602 MDH), soit 13% ;
 - Le domaine de la promotion économique et financière (3.947MDH), soit 9% ;
 - Le domaine agricole et de la pêche (3.201 MDH), soit 7% ;
 - Autres domaines (3.200 MDH), soit 7%.

- Le bilan comptable des autres catégories des comptes spéciaux du Trésor fait ressortir les éléments suivants :
- L'encours total des comptes de prêts et d'avances est passé de 985,25 MDH en 2008 à 731,17MDH en 2009 et 670,99 MDH en 2010 soit une diminution par rapport à 2008 de 314,26 MDH ou -31,90% ;
 - Le montant total des participations du Maroc versées aux organismes internationaux en 2010, s'élève à 54,41 MDH contre 53,83 MDH et 52,04 MDH respectivement en 2009 et 2008, portant ainsi le cumul des titres de participation détenus par le Maroc dans l'ensemble des organismes internationaux en 2010, à 2.557 MDH contre 2.503 MDH et 2.449 MDH respectivement en 2009 et 2008.